

expression

**CLCV - Consommation,
Logement et Cadre de Vie**
04 76 22 06 38 - isere@clcv.org

La CLCV active pour les locataires de la SDH !

Vous représenter, c'est œuvrer auprès de votre bailleur afin de faire valoir vos droits. Pour la CLCV, cela se traduit ainsi :

- des temps de travail avec le bailleur,

comme le travail sur l'élaboration d'une grille de vétusté (prendre en compte l'âge de vos équipements dans le montant des réparations à votre charge)

- l'accompagnement des collectifs de locataires : la CLCV Isère accompagne une centaine de collectifs d'habitants ou d'association de quartier afin de faire valoir les droits des locataires et de développer la convivialité entre voisins.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous ! Nous pourrions venir vous rencontrer vous et vos voisins afin de vous présenter notre action !

CNL - Confédération Nationale du Logement

04 76 46 30 94 - Lacnl38@wanadoo.fr

Pour des logements accessibles et adaptés !

Les bailleurs ont désormais l'obligation de construire des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les normes légales de construction des bâtiments sont insuffisantes en matière d'accessibilité et sont souvent en deçà des besoins des locataires à mobilité réduite. Il revient alors aux constructeurs (maîtrise d'ouvrage, architectes, bailleurs) de pallier aux insuffisances des normes afin de permettre une accessibilité maximale. Le bailleur doit faire preuve de bonne volonté dans l'accompagnement des locataires : comprendre les problématiques, mettre en œuvre des travaux et, au besoin, solliciter des partenaires chargés d'appuyer les demandes d'adaptation. Il est important d'adapter le logement au locataire, et si possible dès l'attribution du logement, en fonction du type de handicap des demandeurs.

Indecosa CGT

09 65 16 96 16 – contact@indecosacgtisere.fr

Se faire entendre et contrôler ses charges

Vous êtes locataire dans une résidence où vous rencontrez des problèmes. Vous éprouvez des difficultés à vous faire entendre par votre bailleur.

INDECOSA-CGT peut vous aider à vous organiser en association, en amicale ou en locataires référents. Le contexte actuel, où une part croissante de la population voit ses revenus et son pouvoir d'achat diminuer, le coût de l'énergie augmenter, expose certains locataires à la précarité énergétique. Nous vous invitons à la vigilance et attirons votre attention sur l'importance du contrôle des charges. Notre association soutiendra toute démarche collective et vous invite à prendre contact avec notre administrateur, nos amicales ou lors de nos permanences journalières.



à vendre



Appartements

CHAMP PRES FROGES (T3)
CHASSE SUR RHONE (T3 / T4)
ÉCHIROLLES (T3)
GRENOBLE (T5)
LA MURE (T3)
PONTCHARRA (T4)
SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD (T3 / T4)



Terrains

SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE

Contact

Patrick Bordet • Tél. : 04 76 68 39 92 • Mobile : 06 85 54 35 17

Retrouvez toutes nos offres sur www.sdh.fr

Un seul numéro pour nous joindre 04 76 68 39 39

En cas d'urgence, 24 h/24, 04 76 68 39 00

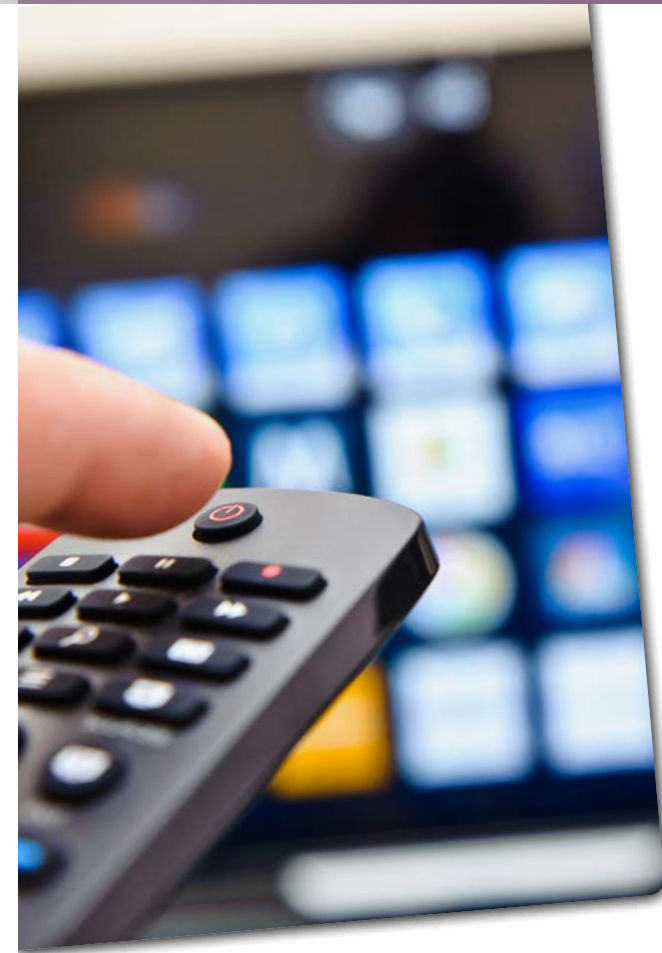
Habitat n° 46 – mars 2016 • Société Dauphinoise pour l'Habitat • 34, avenue Grugliasco • BP 128 • 38431 Échirolles Cedex • Tél. 04 76 68 39 39 • www.sdh.fr • Directeur de la publication : Frédéric Rolland • Réalisation : Communication SDH • Conception : Elodie Guivarc'h • Mise en page : FX Com'Unik • Photos et illustrations : SDH, Fotolia, Shutterstock • Impression : FX Com'Unik, sur papier aux normes PEFC.

Société Dauphinoise pour l'Habitat
HABITAT

Lettre d'information des locataires N°46



Mars 2016



dossier

LE PASSAGE À LA TNT HD,
étape par étape

LE PASSAGE À LA TNT HD, ÉTAPE PAR ÉTAPE.

À partir du 5 avril 2016, toutes les émissions de télévision seront diffusées en Télévision Numérique Terrestre Haute Définition (TNT HD).

Si vous recevez actuellement la télévision par antenne râteau, et que vous voulez continuer à regarder la télévision à partir de cette date, vous êtes concernés.

Pour ne pas être pris au dépourvu, suivez le mode d'emploi pour capter vos chaînes avec une meilleure qualité de son et d'image.

Étape 1 : dès aujourd'hui

Si vous recevez la TV par antenne râteau

Faites le test pour savoir si vous devez vous équiper : affichez la chaîne 7 ou 57 sur votre poste.

- Si le logo "Arte HD" apparaît, votre équipement est compatible : vous aurez toutefois à faire une recherche de chaînes le 5 avril (voir Étape 2 ci-dessous).
- Si le logo n'apparaît pas, votre équipement n'est pas compatible : vous pouvez vous procurer un adaptateur dans le commerce (comptez 25€ environ) ou faire le choix de changer votre téléviseur.

Si vous recevez la TV par un abonnement câble ou satellite

Renseignez-vous auprès de votre opérateur.

Si vous recevez la TV par une box ADSL ou la fibre

Votre TV pourra recevoir la TNT HD.

Étape 2 : le 5 Avril

Pour recevoir la TNT HD, faites une recherche et mémorisation de vos chaînes

Si vous avez une TV compatible TNT HD

Allumez votre TV et utilisez la télécommande de votre TV.

Si vous avez une TV reliée à un adaptateur TNT HD

Allumez votre TV et votre adaptateur, et utilisez la télécommande de votre adaptateur.

Appuyez sur la Touche Home ou Menu

- Sélectionnez la fonction Installation, Réglage, Recherche ou Configuration (choisissez l'option Installation plutôt que Mise à Jour)
- Sélectionnez le mode Configuration Auto ou Recherche Auto (si un code est demandé, voyez la documentation de votre appareil ou essayez 0000, 1234, 1111 ou 9999)
- Appuyez sur OK, patientez quelques minutes et c'est fait !

Pour vous aider à passer à la TNT HD

- Si vous êtes dispensé de payer la redevance et vous recevez la télévision exclusivement par antenne râteau. Vous pouvez recevoir une aide de 25€ (limitée à une par foyer, sur justificatif d'achat) pour vous permettre de financer l'équipement nécessaire.
 - Si les membres de votre foyer ont tous plus de 70 ans ou un handicap supérieur à 80% et que vous recevez la télévision exclusivement par antenne râteau. Vous pouvez bénéficier d'une intervention gratuite à domicile par des facteurs. Ils raccorderont l'équipement TNT HD que vous aurez préalablement acheté. Pour prendre rendez-vous, appelez le 0970 818 818.
 - Après le 5 avril, si vous avez un problème de réception. Des aides spécifiques existent. Pour en savoir plus, rendez-vous sur recevoirlatnt.fr ou appelez le 0 970 818 818 (appel non surtaxé).
- Et bien sûr, n'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage : famille, voisins, amis, associations,...

À NOTER : la SDH ne pourra pas intervenir car en aucun cas l'équipement collectif de votre immeuble n'est concerné. Seuls les téléviseurs le sont.



Payez votre loyer
d'un simple clic
sur www.sdh.fr



Accédez directement
à votre espace locataire
en flashant ce code

